



Communiqué de presse

À Saint-Quentin-Fallavier – le 2 octobre 2024 - 17h35

Constitution d'un pacte Dutreil

À l'initiative des ayants droit du fondateur de Thermador, Monsieur Guy Vincent, des actionnaires de longue date de Thermador Groupe ont pris la décision de constituer un pacte Dutreil représentant 2 313 461 titres soit 25,14 % du capital et 25,23%* des droits de vote. Ce pacte a été signé le 2 octobre 2024 pour une durée de deux ans.

L'objectif prioritaire de ce dispositif est de permettre aux familles des fondateurs de conserver un maximum de titres Thermador Groupe après l'acquittement des droits de succession.

Voici la liste des actionnaires dont l'identité doit être dévoilée selon les recommandations de l'AMF.

Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants mandataires et/ou administrateurs et/ou d'associés et/ou détenant plus de 2% du capital de la société	Nombre total de titres soumis à engagement et conservation	% du capital	% des droits de vote*
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	827 668	9,00%	9,03%
M. et Mme de Sereys	319 436	3,47%	3,48%
Indivision succession Guy Vincent	272 809	2,97%	2,97%
Guillaume Robin (P.-D.G.)	69 671	0,76%	0,76%
Autres dirigeants du groupe **	361 879	3,93%	3,95%
Autres actionnaires	461 998	5,02%	5,04%

**Arlette Berliocchi, Fabienne Bochet, Laure Empereur, Xavier Isaac, Eric Mantione, Patricia Mavigner et Lionel Monroe.

Le présent engagement n'est pas constitutif d'une action de concert entre les signataires au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce. Chacun restera totalement libre de voter comme il l'entend lors des prochaines Assemblées Générales.

*Thermador Groupe détient 30 136 actions, qui sont dépourvues de droits de vote (cf. notre [communiqué de presse](#) en date du 13 août 2024).